

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 29 juin 2023

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (10) M. HOAREAU, M. BERTHIER, Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme CHOLLET, Mme HERVIEU, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme TENENBAUM représentée par Mme CHOLLET, M. MEZUI représenté par Mme GINDRE.

Membres excusés : (4), Mme JACQUEMARD, Mme VINDY, M. JASPART, M. AVENA.

Date de convocation : 23 juin 2023.

Délibération n° : 27-2023

Objet : Convention de partenariat entre le CCAS et la résidence COS St Philibert

Depuis plusieurs années, le service des interventions sociales du Centre Communal d'Action Sociale a tissé, avec la Résidence médicalisée COS, un lien fort autour de la mise en place d'actions d'animation en faveur des résidents de cette structure et des personnes à domicile connues des travailleurs sociaux.

Aujourd'hui, confiante en la capacité du CCAS à accompagner les personnes âgées isolées et en fragilité de mouvement, la résidence a choisi d'ouvrir son atelier d'activité physique adaptée au public connu de notre administration sociale municipale. L'activité physique étant un axe de prévention particulièrement soutenu par la municipalité, du fait de ses atouts en matière de vieillissement bien portant, le CCAS a donc expérimenté cette action au cours de l'année 2022. Ainsi, durant cette même année 34 activités Gym douce avec 9 personnes en moyenne par séance se sont déroulées. Aussi, 10 activités Tango ont débuté en octobre 2022 avec 6 personnes par séance.

Satisfait de ce partenariat, le CCAS souhaite le poursuivre au long de l'année 2023.

C'est pourquoi, les membres du Conseil d'Administration :

- autorisent le Président ou son représentant légal à approuver et signer les deux exemplaires de la convention de renouvellement partenariat avec la résidence médicalisée COS St Philibert, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et son exécution.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Interventions sociales : 1